



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	19	03	10

Séance du 30 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire. Convocation du 11 mars 2025.

**PRESENTS :** Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - IDIZ (à partir du point n° 9) - ANANICZ - FRANGIAMORE – KHOUMRI - BECKENDORF (à partir du point n° 3) – KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - SATILMIS – OURIAGHLI - KLASSEN - BOUMEKIK - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI - BAHFIR – ESTRADA (à partir du point n° 10).

**PROCURATIONS :** Mme PIESTA - MM. BERBAZE - ANANICZ qui ont donné procuration respectivement à Mme KERMAOUI - MM. USAI – BAHFIR.

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes RUSSELLO – MANGIONE - M. MILIOTO.

**ABSENTS :** Mmes CHEBLI - YILDIRIM - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

## 21 - Octroi d'une subvention au Conseil de Fabrique

**Rapporteur : Marie ADAMY**

### Exposé des motifs :

Comme chaque année il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention destinée à couvrir les différents frais qui grèvent le budget de la paroisse Saint Jean-Baptiste, à savoir :

- frais d'électricité afférents aux cloches et à l'horloge,
- frais d'électricité et de chauffage de la morgue.

Le montant total de ces frais s'élève à 1 000 €.

**Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal:**

- donne son accord au versement de cette subvention de 1 000 €.

### Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire  
Laurent KLEINHENTZ

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application*

Envoyé en préfecture le 03/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 057-215702077-20250630-2025063021-DE

*informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet  
www.telerecours.fr »*